

Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 14 avril 2025 à 19:00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

Monsieur Pierre Bourdeau Madame France Cardinal 322, chemin du Lac-de-la Montagne-Noire Lantier, JOT 1V0 4416-68-8800-0-000-0000

Lot: 6 028 220 du Cadastre du Québec

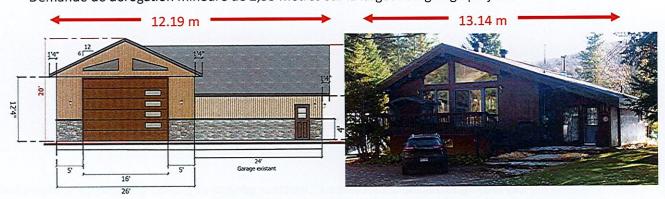
Zone: 2V

Nature et effets

Agrandissement d'un garage d'une largeur supérieure 75% de la largeur du bâtiment principal (article 7.2 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Agrandissement du garage d'une largeur totale de 12,19 mètres, alors que la largeur du bâtiment principal est de 13.14 mètres (article 7.2 du règlement de zonage 154-2014). Demande de dérogation mineure de 2,33 mètres sur la largeur du garage projeté.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure cijointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 14 avril 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 25 mars 2025.

Benoit Charbonneau,

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 25 mars 2025 sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville en conformité avec le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics entre 8h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI,

Je donne ce certificat ce 25 mars 2025.

Benoit Charbonneau,

Directeur général et greffier-trésorier